

2026 -31

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 1^{er} avril 2026, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 26 mars 2026
Président de séance : Mme SAVINEL Armelle, maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 1

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, Mme DUPON Dominique, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) :

Absent : Mme LEGER Carine

Secrétaire de séance : Mme DUPON Dominique

2026 – 31 Fixation du nombre de membres élection et désignation des membres du CCAS

Madame le maire indique au conseil municipal que le CCAS est administré par un conseil d'administration, présidé par le maire de la commune qui l'a créé (article L. 123-6 du CASF).

Le conseil d'administration du CCAS comprend deux catégories de membres :

- les membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- les membres nommés par le maire.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal (article L. 123-6 du CASF).

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe à 4 membres élus et 4 membres nommés

Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14

Considérant qu'outre le maire, son président, ce conseil d'administration est composé de 4 membres du conseil municipal élus par le conseil au scrutin de liste à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, vu qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

- Mme Dominique DUPON
- Mme Aurélie ABONDANCE
- Mme Régine CHAMBON
- Mme Marine FRAIOLI

Les membres nommés par le maire le sont parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune considérée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :

- M. André BRIVADIS
- M. Alain PACCIONI
- Mme Elisabeth SALSE
- M. Patrice RASSAT

Membres du CCAS de la commune.

Le maire
Armelle SAVINEL



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		14
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	14